

LES FORTIFICATIONS DE LA VILLE DE VENDÔME ET LA TOUR DE L'ISLETTE

Samedi 10 juillet, l'association Résurgence, dans le cadre du 40^e anniversaire de sa création, s'emparait de la tour dite aujourd'hui, de l'Islette. Visite, exposition, histoire, concert de trompes de chasse et embrasement étaient alors au programme. Témoin des anciennes fortifications de la ville, l'histoire de cette tour défensive reste indissociable de l'histoire de ces mêmes fortifications. En voici un bref rappel.

Si le château des comtes de Vendôme érigé sur le promontoire dominant au sud la vallée du Loir était déjà puissamment fortifié au début du XIII^e siècle, le bourg Saint-Martin et l'abbaye cardinalice de la Trinité, fondée en 1040, en contrebas, étaient toujours dépourvus d'un quelconque mur de protection jusqu'à cette date.

Pourtant, une charte de 1185 nous apprend que les moines, malgré les franchises dont jouis-

Louis, qui aurait ordonné la construction des murailles pour défendre la ville. En effet, réfugiée au château de Vendôme avec son fils alors tout juste âgé de 13 ans, Blanche de Castille, trop désireuse de soustraire le jeune roi au complot ourdi par certains de ses grands vassaux mécontents de sa régence, avait demandé aide et protection au comte Jean IV (1217-1240). Un traité, dit Paix de Vendôme, fut d'ailleurs signé le

1230 et jusqu'au début du XIV^e siècle que la ville va progressivement s'entourer de murailles flanquées de nombreuses tours circulaires et semi-circulaires sur une longueur approximative de 1 700 mètres (non compris alors l'emprise de l'abbaye).

CINQ PORTES FORTIFIÉES

En 1346, sans doute quelque peu endommagée ou mal entretenue, cette enceinte demandait déjà certaines réparations.

Durant ce même XIV^e siècle, en 1354 plus exactement, les comptes financiers de la ville évoquent le revenu comtal que constituaient « les droits de barages des cinq portes de Vendosme à scavoir les portes Chartraine et Méresse (porte Saint-Michel), au nord ; la porte du Marchais (mettant en communication la ville et le château), le barrage de la Grève (porte Saint-Georges) et la porte de la rue Saint-Bié », au sud.

Les portes fortifiées principales de la ville, avec chacune son pont-levis, donnant accès au vieux bourg Saint-Martin, étaient donc bien en place à cette date. On peut aussi supposer qu'il en était de même pour toutes les courtines joignant ces portes entre elles et leurs ouvrages flanquants, à savoir les tours de défense intermédiaires dont on ignore d'ailleurs le nombre exact.

L'abbaye de la Trinité, indépendante de la ville, ne fut fortifiée, quant à elle, qu'à partir de 1357, début de la guerre de Cent Ans oblige. Ainsi, Louis, duc d'Anjou, fils du roi Jean le Bon, protecteur du monastère, engagea-t-il vivement l'abbé Guillaume du Plessis (25^e abbé de 1350 à 1384) à s'entourer de murailles et de tours quadran-

gulaires; la défaite de Poitiers (1356) ayant ouvert le pays aux incursions des Grands Compagnies.

En 1359, le comte Jean VI (1354-1365), retenu jusqu'alors prisonnier au côté du roi de France, après la défaite de Poitiers, revint en Vendômois et s'occupa activement de remettre en état les défenses de son château et de la ville.

Il faudra attendre plus d'un siècle pour retrouver un document se rapportant aux fortifications urbaines.

Ainsi le 13 avril 1467, le comte Jean VIII (1446-1477), dans un premier temps, concédait aux habitants la propriété d'une partie des fossés protégeant le nord et l'ouest de la ville, à la charge pour ceux-ci et leurs successeurs, de garder et d'entretenir également les murailles comprises dans toute cette partie.

Cette même année (1467), Jean VIII permit également au Vendômois d'utiliser la porte Saint-Georges comme maison communale devenant ainsi l'une des plus anciennes de France.

Peu après, le comte concédera, cette fois la totalité des fortifications comprenant murs, poternes, tours et fossés. C'était en réalité la sécurité de la ville qu'il confiait à l'une des toutes premières assemblées d'habitants connues. Dès lors, ces assemblées durent assumer, seules, la garde de l'ensemble des fortifications, exception faite toutefois pour l'enceinte spécifique de l'abbaye. Ce fut là l'origine de la milice bourgeoise de la ville. Composée de quatre compagnies commandées chacune par un capitaine, un lieutenant et un enseigne, cette

nouvelle milice assurait désormais le contrôle des quatre portes principales de la ville.

En novembre 1589, lors du siège de Vendôme par son duc et roi Henri IV, la ville est dite « fermée d'un bon fossé plein d'eau et avec une bonne muraille garnie de flanc, en beaucoup de lieux de bons terrains derrière ».

Au XVII^e siècle, une compagnie supplémentaire placée sous les ordres d'un capitaine et d'un lieutenant fut chargée de surveiller les extérieurs de l'enceinte et plus spécialement d'assurer la garde des faubourgs. Dès cette époque, la ville confinée jusqu'alors à l'intérieur de ses murailles allait s'ouvrir peu à peu sur l'extérieur.

Au XVIII^e siècle, les fortifications furent en grande partie délaissées, leur utilité n'étant plus prouvée et les municipalités permirent aux riverains de les creuser en partie pour accéder aux nouveaux « planchers ou arrivouers », ces nombreux lavoirs qui s'établissaient maintenant le long des différents bras du Loir.

Devenus ainsi inutiles sur le plan de la sécurité, la plupart de ces murs et autres ouvrages défensifs furent progressivement abattus et leurs pierres récupérées, ne laissant que de très rares mais remarquables vestiges.

La tour dite de l'Islette, du moins ce qu'il en restait, est l'un de ces précieux témoignages.

(la suite dans un prochain numéro du Petit Vendômois)

Jean Claude Pasquier

Sources : Recherches et étude personnelles.
Iconographie : Collection particulière



La porte d'eau ou arche des Grands pres

sait alors le monastère, devaient réparer chaque année, quinze jours durant, les fossés de la ville ainsi que le faisaient déjà les hommes et les chevaliers du comte. C'était là, à n'en pas douter, la première mention d'un système défensif sommaire du bourg primitif, réduit aux seuls bras naturels du Loir faisant ainsi office de fossés.

Il faudra attendre encore près d'un demi-siècle pour voir s'ériger les premières fortifications. La tradition, plus que la vérité historique, rapporte que ce fut le jeune roi Louis IX, le futur Saint

16 mars 1227 au château, mettant fin, pour un temps, à ces querelles intestines.

Si une étude de l'ordonnance royale ne signale aucune construction ordonnée par le roi, nous admettrons toutefois, comme possible, cette hypothèse communément admise aujourd'hui, d'autant plus qu'à partir de cette date (1227), le comte Jean IV s'empessa de lever une taxe appelée curieusement « vira-vira » pour servir précisément à l'édification d'une enceinte.

Ce n'est donc qu'à partir de